

Compte-rendu de l'atelier n° 11

Les coopérations autour du bassin méditerranéen

Animatrice

- Françoise Meteyer-Zeldine, Certu

Témoins

- Jean-Elong M'Bassi, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
- Yves-Laurent Sapoval, DGALN

Synthèse

- Thierry Gouin, Certu

Comment répondre aux attentes de coopération des collectivités autour du bassin méditerranéen ? Quelles complémentarités et quels domaines d'intervention privilégier ? Pour le réseau scientifique, quels apports et quels partenariats construire avec les collectivités ?

Cité internationale de Lyon, les 2 et 3 février 2010

Françoise Meteyer-Zeldine, Certu

L'objectif de cet atelier peut se résumer en trois phrases : dialogue sur les pratiques, partage des expériences et écoute des partenaires. En organisant ces entretiens nous souhaitons prendre le temps de partager les connaissances et d'écouter tous nos partenaires concernés par la ville, par les villes. Ceux qui y vivent, ceux qui y travaillent, ceux qui les gèrent, ceux qui les conçoivent, ceux qui les construisent, ceux qui les réglementent et aussi ceux qui les rêvent. Et comme les pratiques et les cultures sont diverses, la réflexion la plus enrichissante est celle qui permet l'échange des expériences.

Pourquoi cet atelier ciblé vers les villes de la Méditerranée ? Parce que les partenaires du Certu y sont largement impliqués : depuis plusieurs années, les collectivités territoriales françaises développent des coopérations avec les villes du pourtour méditerranéen. Le taux d'urbanisation des villes du Sud de la Méditerranée devrait atteindre 75% en 2030 alors qu'il n'est actuellement que de 66% : comment gérer cette croissance urbaine ? Comment prévoir les équipements et le cadre de vie de ces nouveaux urbains ?

Ceci est un vrai débat lorsqu'il est question de la ville durable. La Méditerranée est une priorité pour l'Europe, pour la France : l'Union pour la Méditerranée est un projet en devenir, visant à favoriser les coopérations entre pays. Le MEEDDM y participe et développe également des coopérations bilatérales avec les pays méditerranéens.

Le Certu, à sa modeste échelle, participe à différents projets et apporte un appui à ses partenaires en participant à des coopérations décentralisées, des jumelages européens, des conférences, des séminaires, des coopérations bilatérales. Nous souhaitons donc savoir si nos actions correspondent aux attentes des partenaires, quelles modalités de travail il faudrait inventer pour être efficaces et comment travailler dans la durée. Existe-t-il des réalités communes entre villes du nord et du sud du bassin méditerranéen ? Que pouvons-nous apprendre les uns des autres et comment ? Ce sont ces questions que nous nous posons et que nous vous posons.

Jean-Pierre Elong Mbassi, secrétaire général de CGLU et Yves-Laurent Sapoval, directeur de projets à la DGALN et chargé des questions relatives à l'UpM partageront cette réflexion avec nous.

· Exposé

Jean-Pierre Elong M'Bassi, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Notre Organisation CGLUA a été mise en place en 2005 et regroupe toutes les associations nationales de collectivités locales existant en Afrique (environ 40). Elles représentent environ 15 000 collectivités locales et près de 350 millions d'habitants. Notre vision est de contribuer à l'unité de l'Afrique et à son développement en partant de la base : les problématiques de territoire.

Nos missions principales comprennent :

- Le plaidoyer auprès de l'ensemble des acteurs, en vue de promouvoir la décentralisation et le renforcement du rôle des collectivités locales et régionales dans la gestion des affaires publiques,
- Le développement et la gestion de la connaissance à travers des recherches, la mise au point de méthodes et d'outils pour la gestion de l'urbanisation et des collectivités locales,
- La promotion du développement régional et local,
- La contribution à la création d'un environnement propice au rapprochement et à l'amitié entre les peuples, à la solidarité et à la coopération internationale.

La rive sud de la Méditerranée est une région écologiquement très fragile. Elle connaît de graves pénuries d'eau : nous estimons que la proportion des populations vivant sous stress hydrique (moins de 500 m³/habitant) sera de l'ordre de 65 millions d'ici 2025. L'indice d'exploitation non durable de l'eau est estimé à 35% en Algérie, 30% en Lybie et 22% en Tunisie. Cette région est aussi le siège de catastrophes naturelles fréquentes : le séisme d'Alger en 2003, celui du Maroc en 2004, les inondations de Bâb-El-Oued en 2001, les incendies de forêts. Le coût annuel des dégradations environnementales représente 3% du PIB en Tunisie et au Maroc, 5% en Algérie et en Égypte.

C'est probablement l'une des régions où la mise en contact entre les pays développés et les pays en

développement est la plus tendue, pour deux raisons principales : la première étant la divergence sur l'évolution démographique. De 1960 à 2025, la façade sud et est de la Méditerranée aura vu sa population totale multipliée par 3, sa population rurale par 1,5 et sa population urbaine par 6. La façade nord ne se sera multipliée que par 1,6 avec une population rurale en légère baisse, et une population urbaine stable. Cette mutation du peuplement dans la façade sud se traduit malheureusement, pour le moment, par un étalement urbain risquant d'entraîner des pertes importantes de terres agricoles dans une zone où les sols sont déjà très fragiles. Ce différentiel de potentiel démographique et de niveau de développement fait que l'espace méditerranéen est caractérisé par d'importants échanges migratoires, essentiellement dans le sens sud-nord. Ces échanges sont anciens, et l'on identifie environ quatre générations de migrants :

- La première (années 30) est liée aux besoins de l'industrialisation de la sidérurgie en Europe.
- La deuxième (années 60) correspond à la relance de l'industrie automobile et du bâtiment en Europe.
- La troisième génération de migrants est essentiellement liée au regroupement familial et à la migration universitaire.
- Quant à la quatrième (années 2000), elle est caractérisée par la montée en puissance de l'immigration illégale, consécutive à l'adoption par les pays membres de l'Union européenne, de la politique de limitation des flux migratoires vers l'Europe.

L'étude prospective « Méditerranée 2030 » présente quatre hypothèses d'évolutions contrastées, qu'elle considère comme équiprobables :

- La crise environnementale qui s'amorce va faire prendre conscience de la nécessité d'une coopération accentuée entre les pays de la façade nord et sud de la Méditerranée, ainsi que l'urgence d'adopter une approche territoriale du développement pour éviter des dommages irréversibles.
- Un développement tiré par les investissements directs étrangers : grâce à une plus grande ouverture aux marchés mondiaux et à la libéralisation démocratique et économique, cette hypothèse est privilégiée par la plupart des pays de la région.
- La création d'un développement désarticulé, fondé sur la compétition mondiale pour l'accès à l'énergie et aux matières premières : nous assistons à une exacerbation de la concurrence entre pays de la région pour l'attrait des partenaires internationaux et au recours à une diplomatie utilisant l'accès aux ressources énergétiques comme moyen d'influence.
- Un développement plus équilibré tirant l'avantage des potentialités endogènes de développement et du rôle de la région comme trait d'union entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe.

Pour que cette hypothèse soit réalisée, trois conditions doivent être respectées :

- Les pays de la façade sud de la Méditerranée doivent revendiquer plus résolument leur appartenance au continent africain, et l'Afrique doit être reconnue comme une entité à part entière et traitée en tant que telle dans ses relations avec l'Europe.
- Ces pays doivent retrouver leur rôle de trait d'union entre l'Afrique au sud du Sahara et les pays d'Europe, et cesser d'être considérés comme les postes avancés de la « Citadelle Europe ».
- La logique de co-développement doit inspirer réellement les relations de coopération entre l'UE et les pays de la façade sud de la Méditerranée.

L'urgence absolue se situe dans l'anticipation des risques sur les actifs naturels induits par la mutation du peuplement et des activités économiques, et leur concentration sur la zone littorale. En 2000, cette zone abritait 70 millions d'habitants regroupés dans 584 agglomérations côtières : elle accueille 175 millions de touristes, compte 750 ports de plaisance, 286 ports de commerce, 248 établissements énergétiques et 238 usines de dessalement. Un important effort de recherche est nécessaire pour la mise au point de méthodes et outils de modélisation des risques, et des définitions des seuils d'irréversibilité pouvant affecter les sols, le cycle de l'eau, des déchets et la liaison occupation du sol/énergie/mobilité.

L'enjeu de la compréhension de la dynamique des économies locales : il est d'autant plus important que la plupart des pays ont choisi l'option de l'ouverture du développement économique tiré par les investissements directs étrangers.

L'enjeu de l'accès aux services de base : c'est un enjeu classique qui interroge néanmoins sur les modèles technologiques et économiques adaptés des villes compactes des pays développés, dont nous savons que la reproduction dans les pays en développement pose des problèmes.

Françoise Meteyer-Zeldine

Les enjeux évoqués sont spécifiques pour certains : comment imaginez-vous la possibilité que les villes du nord et du sud de la Méditerranée puissent travailler sur ces thèmes ?

Jean-Pierre Elong M'Bassi

J'insiste sur la nécessité d'avoir des références communes. Mais elles peuvent également être des handicaps communs. Les normes édictées par l'Union européenne en matière de traitement des déchets ont tendance à être appropriées par les pays du pourtour sud de la Méditerranée pour mériter l'Europe. Le coût en France de la mise à niveau des collectivités locales par rapport à ces normes est déjà tellement élevé par rapport aux capacités des collectivités locales : l'adoption d'une norme aussi élevée condamnerait les pays du pourtour sud de la Méditerranée à ne pas prendre de solutions efficaces au niveau de leur développement, car elles seraient perçues comme des solutions au rabais par rapport à ce qu'est le développement en Europe.

· *Questions de la salle*

Délé Aguiar, membre de l'AITF, architecte ingénieur territorial

Actuellement, beaucoup de villages d'Afrique n'ont pas d'électricité, pas d'eau : quelle est votre approche par rapport aux énergies renouvelables ?

La réponse à cette question est reportée au débat final.

· *Exposé*

Yves-Laurent Sapoval, DGALN

La population urbaine des villes de plus de 10 000 habitants est passée de 94 millions (44% de la population) en 1950, à 274 millions (64%) en 2000 autour du bassin Méditerranéen. Évidemment, les pays du sud continuent de connaître une urbanisation accélérée. En 2025, la population urbaine pourrait atteindre 243 millions dans les pays est et sud de la Méditerranée, contre 145 millions en 2000. Un tiers de cette croissance aura lieu dans les zones côtières. La Méditerranée comptera 100 millions d'urbains supplémentaires en 2025, dont :

- 23 millions en Turquie,
- 36 millions en Égypte,
- 10 millions en Algérie,
- 10 millions au Maroc.

La situation générale à laquelle nous sommes confrontés à ces endroits est aussi celle de la structuration de la gouvernance en marche : un mouvement de décentralisation assez généralisé. Il y a beaucoup d'habitants dans les grandes villes (30 villes du pourtour méditerranéen abritent un tiers des populations urbaines), mais 20% vivent dans 85 villes de taille intermédiaire, et la moitié des urbains vivent dans plus de 3 000 villes de moins de 300 000 habitants. La question de l'État décentralisé se pose, mais entre temps, nous avons à gérer une longue période en matière de gouvernance où les compétences sont partagées.

L'Union pour la Méditerranée (UPM) a été lancée par une conférence des chefs d'États et de gouvernements le 13 juillet 2008. En novembre 2008, une réunion des ministres des affaires étrangères à Marseille précisait le cadre de la déclaration faite post-sommet. Les événements de Gaza en décembre 2008 ont passablement compliqué l'avancée du dispositif. Une réunion a été organisée le 25 juin 2009 à Paris, à l'initiative du Ministère du développement durable et des Égyptiens, sur la question du développement durable en Méditerranée. Le développement urbain ne faisait pas partie au départ des six objectifs prioritaires de l'Union pour la Méditerranée : objectifs retenus à la déclaration de Paris du 13 juillet 2008. En revanche, il a été introduit très clairement dans celle du ministre des affaires étrangères à Marseille. Malgré de nombreux obstacles, l'Union pour la Méditerranée, ainsi que la question urbaine, progressent résolument.

Il me semble que les champs prioritaires de coopérations se situent dans des transferts de capacités autour des grands enjeux, notamment locaux et d'appui aux maîtrises d'ouvrage locales. Certains champs sont des champs d'expertises habituelles du Certu et des collectivités locales françaises : les transports, les logements, l'eau. Je souhaiterais insister sur des choses moins connues mais tout aussi intéressantes : les manières de faire des projets intégrés. Les manières de faire coopérer les différents niveaux de collectivités et les différents champs sectoriels : la reproductibilité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville et leur éventuelle transférabilité ou l'enrichissement mutuel par rapport à des problématiques du Sud.

· *Questions de la salle*

Pascal L'Huillier, chef de projet coopération décentralisée au Grand Lyon

Le Grand Lyon compte environ une dizaine de coopérations avec des villes du Maroc, d'Algérie, du Liban, de Syrie et en Territoires palestiniens. Il s'agit essentiellement de coopérations sectorielles : eau, transports, gestion des déchets, développement écologique, développement urbain, développement durable, culture, Agenda 21. Nous nous situons uniquement sur du renforcement de capacités de maîtrise d'ouvrage, avec du transfert de savoir-faire, des formations, de l'accompagnement de projet. Si nos moyens financiers sont faibles, nous essayons de nous inscrire dans la durée et de tisser des liens étroits, techniques et politiques, avec les autres collectivités.

Nous travaillons également avec le « fonds eau » : un financement de projet direct par le Grand Lyon et Veolia. Il s'agit de 600 000 € par an permettant de financer une dizaine de projets portés par des ONG ou des collectivités locales du sud.

Yves-Laurent Sapoval

Concernant l'aspect financier : nous nous trouvons dans un moment d'interrogation, à savoir quelle est la part de chacun dans ces expériences. Les collectivités sont amenées à investir des moyens financiers du contribuable local dans de la coopération internationale.

Les coopérations décentralisées sont essentielles dans la pratique des échanges qu'entretient la France avec les pays étrangers. Pour un organisme national comme le Certu se pose la question de la lisibilité de l'offre française en matière d'appui au développement urbain durable et de coopération.

Jean-Pierre Elong M'Bassi

Il faut effectivement réfléchir au rôle de la coopération décentralisée. Pourquoi le contribuable du nord de la Méditerranée devrait-il payer pour les gens du sud ? C'est l'intérêt de raisonner sur le concept de ce qu'est le développement et le co-développement. Aujourd'hui, la coopération avec le pourtour sud de la Méditerranée est perçue comme globalement injuste et discriminatoire.

La négociation du long terme par rapport au court terme et les faibles moyens de la coopération décentralisée : sur

le court terme, ces moyens peuvent apparaître faibles, mais pas sur le long terme où il s'agit de se donner une capacité d'autonomie. Dans la durée, la coopération décentralisée ne doit pas se concevoir uniquement par un apport de ressources pour résoudre les problèmes à court terme, mais en accompagnement d'une nouvelle diplomatie de ville qui humanise les relations internationales.

La question des énergies renouvelables est une question centrale : actuellement, il s'agit de solutions ponctuelles répondant à une urgence. Elles ne sont pas encore intégrées dans les politiques énergétiques des pays, peut-être parce qu'elles ne peuvent pas l'être.

Délé Aguiar

Il y a urgence : beaucoup de villes souffrent du manque d'eau. Ces solutions ponctuelles par rapport au développement durable ne doivent malgré tout pas être écartées.

Concernant les financements : les pays du sud doivent initier les projets. A partir de là, comment peuvent-ils obtenir le financement ?

Marc Ellenberg, Certu

Existe-t-il déjà une présentation des enjeux, des fonctionnements existants, des méthodes, des relations entre les différents partenaires autour de la Méditerranée ? Comment peut-on formaliser la demande, les priorités, les enjeux et les méthodes ?

Yves-Laurent Sapoval

Nous sommes très loin du simple transfert de savoir. Par ailleurs, nous n'avons pas de relevés de besoins initiés par les pays du sud.

Jean-Pierre Elong M'Bassi

Nous sommes vraiment au cœur du débat démocratique. Malheureusement, ceux qui font nos métiers pensent qu'ils peuvent les faire sans tenir compte de contextes politico-économiques et sociaux dans lesquels ils interviennent.

Patrice Berger, agence d'urbanisme de Lyon

Nous partageons la question de la coproduction du savoir avec les cadres territoriaux que nous rencontrons régulièrement dans ces pays méditerranéens. Mais la vraie question est celle du niveau de compétence et de durée, en postes, des cadres territoriaux auxquels nous avons affaire.

Comment voyez-vous évoluer ces questions de niveau des cadres territoriaux dans les pays de la Méditerranée ? Quelle est l'action éventuelle des États de l'UPM, CGLUA ou des bailleurs pour faire progresser ces pays vers de meilleurs statuts de leurs fonctions publiques territoriales ?

Yves-Laurent Sapoval

Tous les grands financeurs ont identifié cette question. La coopération entre États est essentielle : nous ne progresserons pas sans une véritable volonté de leur part. Les collectivités territoriales ne s'auto-décrètent pas dans ces endroits-là. Dans les orientations que l'on souhaite donner sur la question urbaine à l'Union pour la Méditerranée, il est indispensable d'insister sur la question de la gouvernance locale. Il est essentiel à ce stade, de ne pas oublier que le processus de décentralisation en France a duré trente ans et dure encore. Entre temps, il a bien fallu faire des projets territoriaux.

Le sujet très particulier des compétences locales est identifié. Nous travaillons, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, à mettre en œuvre des dispositifs de formations.

Jean-Pierre Elong M'Bassi

La solution française consiste souvent à dire « mettons en place une fonction publique territoriale ». Je dis partout : méfiance ! Nous ne voulons pas que les plans d'ajustement qui ont dégraissé les fonctions publiques nationales viennent un jour dégraisser les fonctions publiques locales. Nous savons dans quel état ces plans d'ajustement structurel ont laissé les États africains. Il ne faut pas répéter ces choses-là. La question des ressources humaines des collectivités locales se pose, mais nous n'avons pas de vraies solutions actuellement.

Le Maroc vient de se lancer dans une réflexion consistant à donner une certaine autonomie aux secrétaires généraux des grandes collectivités locales, les payer comme dans le privé et faire en sorte qu'ils soient liés à des contrats de performance. Cette action peut préfigurer ce qui pourrait être souhaitable.

Le rôle des associations nationales des collectivités locales : la mutualisation des compétences ne se fait pas. A Casablanca, à Rabat, à Marrakech, des équipes municipales ont un certain niveau de compétences et pourraient être mutualisées. Les associations nationales devraient prendre la responsabilité d'aider à la structuration du milieu professionnel local pour que cette mutualisation ait lieu. C'est un axe possible d'enrichissement pour que la question soit abordée de manière prudente et progressive. La prospective : le fait d'être dans l'urgence systématique engendre une multiplication d'erreurs. Il est très important que, quel que soit, des gens réfléchissent au futur. Au Cameroun, le futur a été gommé par les ajustements structurels pour très longtemps. La réflexion prospective a disparu.

Xavier Godard, conseiller de CODATU pour la Méditerranée et l'Afrique

A côté de la coopération décentralisée, il y a aussi des réseaux scientifiques auxquels il faut penser. Des politiques doivent être aidées par toute une communauté scientifique : dans les grandes régions du monde, des comités scientifiques fonctionnent en Amérique latine, en Asie du sud-est, alors que nous ne le voyons pas en Méditerranée. Beaucoup d'initiatives partielles sont prises mais il est difficile d'avoir des démarches plus intégrées.

Nous voyons que beaucoup de réseaux partiels fonctionnent avec un débordement des frontières naturelles : les bailleurs de fonds, la Banque mondiale raisonnent sur la région du Moyen Orient. Il y a des pays méditerranéens auxquels sont associés des pays du Golfe (Yémen, Iran...). L'UITP a créé sa région au Moyen-Orient, le Centre étant à Dubaï : les pays du Maghreb se sentent bizarrement associés à cela. Leur logique n'est quand même pas tellement celle des pays du Golfe, en termes de politique de transports publics, de contraintes et de capacités de financements. Il faut tout de même prendre acte de ces logiques curieuses, car il s'agit d'un espace soumis à de multiples influences. Il faudrait peut être s'interroger sur les particularités des politiques de déplacements urbains.

Yves-Laurent Sapoval

Paradoxalement, en Méditerranée nous souffrons de la richesse des échanges : la France et le Maroc sont des pays frères et leurs échanges sont pléthoriques. Malheureusement, cela nuit un peu à la lisibilité et à la prise en compte du phénomène régional méditerranéen.

La chose la plus utile que nous puissions faire actuellement en France serait de structurer une offre cohérente d'appui à la maîtrise d'ouvrage pour les pays qui voudraient en profiter.

· *Exposé*

Françoise Meteyer-Zeldine

Présentation du Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée.

Monsieur

Pouilles-Duplaix de l'AFD ayant été empêché.

Dans son historique, le Centre de Marseille compte la présence de la Banque mondiale depuis 2004, suite à un accord passé avec la ville de Marseille. Ce Centre pour la Méditerranée n'a pas très bien trouvé sa place au sein de l'organisme Banque mondiale. La question s'est reposée en 2008 : un certain nombre d'acteurs tenaient à ce qu'une structure reste en place. Les différents partenaires se sont donnés le temps de la réflexion et ont décidé de s'allier dans une structure n'ayant pas encore de statut bien défini : nous l'avons appelé le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée. Il est en place pour une phase expérimentale de trois ans.

Ce Centre regroupe les gouvernements égyptiens, français, jordaniens, libanais, marocains, tunisiens, la ville de Marseille et la Banque mondiale. Sont venus avec cette dernière d'autres bailleurs de fonds : la Banque européenne d'investissement, l'Agence française de développement et le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Un certain nombre de programmes sont mis en place, contenant quelques grands objectifs :

- Faciliter l'accès à une meilleure connaissance et à de meilleures pratiques,
- Améliorer la coopération,
- Soutenir les politiques de développement des villes,
- Construire sur l'expérience et sur les études de cas.

Il s'agit de production intellectuelle, et non de l'aide aux projets : c'est du financement de matière grise. Certains programmes sont déjà bien démarrés, notamment le programme UD (Urban Development). Cinq programmes vont concerner la ville :

1. Les stratégies de développement urbain : piloté par la Banque mondiale,
2. Les villes et le changement climatique : piloté par la Banque mondiale,
3. La réhabilitation des centres anciens,
4. Transports urbains : piloté par l'AFD,
5. Politique des gestions de l'eau : piloté par l'AFD.

Le programme UD IV vise à mettre en commun une culture, des savoirs, des pratiques. Il va démarrer prochainement par une première conférence à Damas, réunissant des intervenants de tous horizons : des politiques, des chercheurs, des praticiens des villes. L'AFD a confié la maîtrise d'ouvrage de ce programme à CODATU. Il se déroulera sur deux ans, avec quatre conférences sur des thèmes spécifiques et des publications.

· *Synthèse des présentations et des échanges*

Thierry Gouin, Certu

La Méditerranée peut être vue comme une zone de friction politique et diplomatique : un contexte européen au nord et un contexte africain. Le bassin méditerranéen est un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, même s'il ne faut pas en oublier la dimension spécifique régionale.

Derrière cela se posent des questions de bon voisinage. Nous avons des débuts de réponses : l'Union pour la Méditerranée en est une, et nous verrons ce qu'elle peut apporter dans les années à venir.

La question de la décentralisation est souvent revenue : les rôles respectifs des collectivités locales et des États ont beaucoup été évoqués. Elle nous permet de mettre en évidence la différence de calendrier, de rythme, de

trajectoires dans les évolutions. Il faut tenir compte de ces différences de contextes pour éviter l'erreur qui consiste à appliquer des solutions adaptées à un contexte et à un rythme d'évolution particulier. Ceci dit, il y a une demande d'urgence : les pays du sud attendent des solutions adaptées.

Quel rôle le Certu, et au-delà le réseau scientifique et technique du Ministère, peut-il jouer dans ces problématiques ?

L'approche sectorielle est certainement l'approche traditionnelle : une expertise, au niveau du Certu, des CT, peut être utile dans la définition de réponses adaptées aux questions posées par les pays du bassin méditerranéen. Le Certu peut apporter quelque chose, de par son positionnement au niveau national, sur les processus de décentralisation, de rééquilibrage entre l'État et les collectivités locales.

Concernant la prospective : le Certu peut aussi apporter et accompagner des réflexions prospectives au niveau des pays et de la région méditerranéenne. Tout cela pose la question des partenariats pertinents dans lesquels le Certu pourrait apporter quelque chose. L'idée est de trouver les bons partenariats permettant de mutualiser l'expérience, pour enrichir ce qui pourrait se faire au gré des différents dispositifs de coopération qui se mettent en place, au premier plan desquels se trouvent les coopérations décentralisées.

Le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée semble être l'une de ces opportunités, c'est un vrai travail en réseau à l'échelle du bassin méditerranéen.

Yves-Laurent Sapoval

La vraie question est de savoir comment fait-on des projets territoriaux, des projets territoriaux partagés et des projets territoriaux intégrés ? Que nous les appelions des projets de développement durable ou projets de cohésion sociale et urbaine.

Nous avons besoin de valoriser, de porter à sa juste place la question du savoir-faire de projets territoriaux et de projets intégrés. Une question de partage de compétences percute tous les sujets évoqués : les partages de compétences, les niveaux de décentralisation et les compétences techniques locales.

Jean-Pierre Elong M'Bassi

Ce qui apparaît sur la façade sud de la Méditerranée va forcément avoir un impact sur la façade nord. Pour l'instant, les préoccupations de la façade sud sont moins intégrées que celles de la façade nord. La mission essentielle des pays de la façade sud est de garder les frontières sud de la Méditerranée. Cette conception doit évoluer : comme le disait Alfred Sauvy « Si la richesse ne va pas aux Hommes, les Hommes vont à la richesse ».

Nous abordons cette question sous l'angle le plus sensible : celui de la ville. Parce qu'elle est l'espace de tous les espoirs et de tous les dangers. Si l'on ne prend pas en compte les risques que représenterait une ville durablement duale, où des populations sont décrochées, et que l'on se contente de cautérisation, nous courons des risques dans les pays du sud mais aussi dans les pays du nord de la Méditerranée.

Nous sommes admiratifs de la manière dont l'Europe se construit paisiblement. Nous aimerions qu'elle nous aide à construire paisiblement aussi la région Afrique. Insister sur les crises qui frappent momentanément les relations entre certains pays du Maghreb n'est pas notre option. CGLUA a pris le parti de dire que nous participons à l'union des peuples d'Afrique. Les tensions conjoncturelles entre États ne seront jamais notre point de fixation.

[Télécharger le compte-rendu de l'atelier n°11](#) (format PDF - 302.1 ko)

Les coopérations autour du bassin méditerranéen